

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 mai 2019
A 20h00
en Mairie**

Séance n° 05

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 7 mai 2019
- Le compte-rendu est affiché le 14 mai 2019
- Le nombre des membres en exercice est de : 13

L'an deux mil dix-neuf, lundi treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raymond PERRIN, Maire.

En présence de : Raymond PERRIN, Bernard VUITTENEZ, Philippe TRUCHE, Gaëlle GOFFREDO, Nicolas BARBE, Frédéric PREVALET, Estelle TAILLARD, Julien MAIRE, Pascal MINARY, Christiane LACROIX, Christophe PETIT, Joël PERRIN.

Absents : Peggy LONCHAMPT,

Absents excusés :

Gaëlle GOFFREDO est élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour : Séance n° 05-2019

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019

1. Servitude de passage parcelle AB 352 – SARL Le Mont
2. Changement chaudière salle des fêtes – attribution de marché
3. Décision modificative n°1 - budget communal
4. Renouvellement de la certification de la gestion de la forêt communale
5. Intervent – Avenant au contrat de promesse de donner à bail – Ajout de parcelles
6. Exposition 2020 Art en Chapelles
7. Compte rendu des commissions communales et intercommunales
8. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
9. Questions diverses

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Gaëlle GOFFREDO Secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2019 au vote.

Le compte rendu du 8 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Séance n°01 – Affaire n°01

Présents : 11 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

M. Raymond PERRIN quitte la salle étant concerné par le point n°1

Objet : Servitude de passage sur la parcelle AB n°352- SARL le Mont

Le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal la problématique liée à l'accès des parcelles AB n°424-426-428-430-431 propriétés de la SARL le Mont représentée par Raymond PERRIN.

Pour l'accès et la sortie par la rue de la Fontaine, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un droit de passage sur la parcelle communale AB n°352.

Le 1^{er} Adjoint entendu le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'accorder un droit de passage sur la parcelle AB n°352 au profit du propriétaire des parcelles AB n°424-426-428-430-431.

- accepte la servitude qui en découle.

- autorise le 1^{er} Adjoint à signer la convention portant sur ladite servitude.

Séance n°05 – Affaire n°02

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 11

Suffrages exprimés : 12 Contre : 1

Objet : Travaux changement de chaudière de la salle des fêtes – Attribution du marché

Le Maire rappelle la délibération du 5 mars 2019 concernant le changement de chaudière de la salle des fêtes.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été effectuée en vue des travaux.

La mise en concurrence a été effectuée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (11 pour, 1 contre)

- Décide de réaliser les travaux relatifs au changement de la chaudière gaz propane par deux chaudières gaz à condensation en cascade avec un circuit radiateur et circuit centrale double flux.
- Au vu de l'analyse des offres, valide la passation du marché selon la procédure adaptée, comme suit :

Lot	Entreprise attributive	Montant HT	Montant HT
Chaudière	EURL PECCLLET Michel	24 101.70 €	28 922.04 €

- Autorise le Maire à signer le marché ;
- Dit que les crédits nécessaires au budget 2019 sont prévus, au compte 21318.

Séance n°05 – Affaire n°03

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Décision modificative budgétaire N°1 – Budget communal – exercice 2019

Le Maire expose qu'il est nécessaire de soumettre au Conseil municipal une décision modificative budgétaire afin d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations d'Assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le SYDED pour la rénovation de l'éclairage public – mandat n° 102 – pour un montant de 2 924 € (travaux réalisés sur l'exercice 2018).

Aussi, il convient de modifier les prévisions budgétaires 2019 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Section	Dép/ Rec	Intitulé	Chap/ art	Prévu 2019	Opération sur crédits inscrits au BP 2019 Objet de la présente DM		Inscription BP 2019 compte tenu de la DM
					(a)	(b)	
			€	+ - + ou -€	(a) + (b)
Invest	Dép	Dépenses imprévues d'investissement	020/020	4 000.00 €	-	2 924.00 €	1 076.00 €
Invest	Dép	Immos en cours-inst. Techn.	023/2315	0 €	+	2 924.00 €	2 924.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n°1 au budget communal comme détaillée ci-dessus.

Séance n°05 – Affaire n°04

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la gestion Durable.

Le Maire entendu, après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) Décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :

- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC ;
- De signer et respecter les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 :2016 ;

- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart de pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- S'engageant à honorer les frais de participation fixés par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation.

2) Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;

3) Autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Séance n°05 – Affaire n°05

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Avenant d'ajout de parcelles à la promesse de bail emphytéotique et promesse de constitution de servitudes avec INTERVENT

Monsieur le Maire rappelle que la Société Intervent SAS, Société par actions simplifiée au capital de 1.546.230 euros, dont le siège social est situé Tour de l'Europe 183, 3 Boulevard de l'Europe, 68100 Mulhouse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro RCS Mulhouse 441 890 076, envisage la construction d'un parc éolien sur la Commune.

Le parc intègre les parcelles suivantes, relevant du domaine privé de la Commune de Chaffois :

A CHAFFOIS (25300)

Un terrain sis audit lieu, figurant au cadastre de ladite commune sous les relations suivantes :

Commune	Zone et parcelle	Surface	Lieudit
Chaffois	A 167	0ha 52a 80ca	Prés Rogneux
Chaffois	A 189	5ha 78a 70ca	Le Grand Bois
Chaffois	A 191	6ha 74a 70ca	Le Grand Bois
Chaffois	A 203	0ha 2a 75ca	Sous le Grand Bois
Chaffois	A 256	0ha 47a 90ca	En Fer
Chaffois	A 257	2ha 46a 20ca	En Fer
Chaffois	A 1099	0ha 2a 73ca	En Fer
Chaffois	A 1170	43ha 86a 65ca	Planche au Poulain Combe P
Chaffois	ZH 42	0ha 7a 50ca	En Darru

Une promesse de bail emphytéotique et une promesse de constitution de servitudes de passage de câble, d'accès, de surplomb et de préservation du rendement éolien avait été régulièrement signée le 24 février 2016 entre la Commune et la société INTERVENT après la délibération du Conseil Municipal de Chaffois du 1/02/2016 sur les parcelles désignées ci-dessus.

Ainsi, le Conseil Municipal de Chaffois est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer avec INTERVENT un avenant d'ajout de parcelles à cette promesse de bail emphytéotique et promesse de constitution de servitudes de passage de câble, d'accès, de surplomb et de préservation du rendement éolien.

Les parcelles qui seront rajoutées à la promesse de bail emphytéotique et de servitudes sont les suivantes :

Commune	Parcelle (section et N°)	Lieudit	Surface (m²)
CHAFFOIS	A 190	Le Grand Bois	4200
CHAFFOIS	A 1154	Planche au Poulain Combe P	80000
CHAFFOIS	ZM 15	A la Paule	500
CHAFFOIS	ZM 14	Route de Levier	11920
CHAFFOIS	ZM 13	Les Essarts	17170
CHAFFOIS	ZH 10	En Darru	2620
CHAFFOIS	A1102	En Darru	800
CHAFFOIS	ZH 39	En Darru	1539
CHAFFOIS	ZH 48	En Darru	30
CHAFFOIS	A 1126	A la Nautille	700

Ces nouvelles parcelles seront donc formellement mises à disposition d'Intervent pour un projet éolien, dans le respect des clauses établies dans la promesse de donner à bail.

Les informations et caractéristiques essentielles de l'affaire soumise à délibération sont reprises dans la note de synthèse et celle-ci a été jointe à la convocation du 7 mai 2019.

Monsieur le Maire donne ainsi lecture de la note de synthèse.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire ouvre la discussion et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, les conditions pour délibérer valablement étant remplies.

Le Conseil Municipal de la Commune de Chaffois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'INTERVENT doit pouvoir implanter les éoliennes et le poste de livraison sur ces parcelles de la commune,

Considérant qu'INTERVENT doit également pouvoir faire passer des câbles, faire surplomber et accéder à certaines parcelles de la commune, ainsi que protéger le rendement éolien,

Considérant l'intérêt que la commune porte à ce projet éolien,

Considérant qu'à la connaissance du Maire et des conseillers municipaux présents, ces parcelles relèvent du domaine privé de la commune,

Considérant les informations et caractéristiques essentielles de l'avenant d'ajout de parcelles à la promesse de bail emphytéotique et promesse de constitution de servitudes soumis à délibération, reprises dans la note de synthèse jointe à la convocation du 7 mai 2019,

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** la signature de l'avenant d'ajout de parcelles à la promesse de bail emphytéotique et promesse de constitution de servitudes d'accès, de surplomb, de passage de câbles sur des chemins et de préservation du rendement éolien sous conditions suspensives dans les conditions indiquées dans la note de synthèse jointe,
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout document tout acte utile au bon développement du projet éolien.

Séance n°05 – Affaire n°06

Présents : 12 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 0 Pour : 12

Suffrages exprimés : 12 Contre : 0

Objet : Art en Chapelles – Exposition 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet reçu par Art en Chapelles visant à faire dialoguer l'Art Contemporain avec des édifices religieux sur le territoire du Haut-Doubs.

L'Art produit des artistes choisis par le comité de sélection, une exposition autour d'un dialogue entre un site religieux et un artiste est organisée, qui offrira aux visiteurs et aux habitants d'un village de découvrir ou redécouvrir leur patrimoine mis en valeur.

Afin de valider cette exposition dans l'Eglise de Chaffois avec un artiste durant l'été 2020 une participation financière de 400.00 € et 0.50cts par habitants (1000 habitants) soit 500.00 € pour un total de 900.00 € est demandée à la commune.

Après acceptation du Conseil Municipal le comité de sélection des Artistes se rendra sur le site le jeudi 20 mai afin de déterminer l'artiste qui dialoguera avec le patrimoine de Chaffois.

Le Maire entendu le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette manifestation
- Autorise le Maire à honorer les frais de la participation financière de 900.00 €

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

- **D 07/2019** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée
AC 172 - Le Village
- **D 08/2019** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée
AD 38 - 34 Rue des Rochettes
- **D 09/2019** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée
AB 79 - 77 Rue Royale
- **D 10/2019** : Eclairage Chapelle de Chaffois – Marché Balossi Marguet – Remise en état du coffret de commande et pose de leds : 1 200.00 € HT – 1 400.00 € TTC
- **D 11/2019** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriétés cadastrées

ZO 71 et ZO 76 – Sur le Terroir

- **D 12/2019** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriétés cadastrées
ZO 70 et ZO 75 – Sur le Terroir
 - **D 13/2019** : Coffret électrique sur chariot et pose d'une prise devant la mairie – Marché
Balossi Marguet : 2 938.90 € HT – 3 526.68 € TTC
 - **D 14/2019** : Caveaux cimetière de Chaffois – Commande de 4 caveaux – 7 100.00 € HT –
8 520.00 € TTC
 - **D 15/2019** : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriétés cadastrées
AB 418 – A 420 – AB 423 – Au Village
-

Compte rendu des commissions communales et intercommunales

Ordures Ménagères : M. Bernard VUITTENEZ explique au Conseil Municipal que la nouvelle taxe sera appliquée au 1^{er} janvier 2020. Les nouveaux containers seront mis en place en Août et septembre 2019.

Questions diverses :

- ✓ **Demande acquisition d'une parcelle communale :** M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de M. NADJAI Bilal reçu le 13 mai 2019 en mairie, qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle communale (domaine public) qui lui permet d'accéder à sa propriété AC 171 – 79 Grande Rue car M. NADJAI souhaite effectuer l'enrobé de sa cour.
Un courrier réponse sera adressé à M. NADJAI Bilal l'informant qu'il a l'accord du Conseil Municipal pour enrober la partie communale devant sa cour, mais aucune vente de cette parcelle pourra être faite.
- ✓ **Permis de construire AGS – 30 Grande rue :** Pour faire suite à l'arrêté du permis de construire d'un collectif de 8 appartements un recours gracieux a été déposé. Le pétitionnaire a déposé un modificatif pour ce permis afin de répondre à la demande du recours gracieux.
Un second recours gracieux a été déposé suite à l'arrêté du permis modificatif accordé.
- ✓ **Aménagement d'un rétrécissement à l'entrée du village Grande Rue :** Pour faire suite à la demande de M. Christophe Petit, M. le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis de Signaux Girod quant à l'acquisition de balises et panneaux de signalisations obligatoires.
L'avis du Conseil Municipal est d'installer provisoirement des « briques Lego rouges et blanches » pour le rétrécissement de la voie.
- ✓ **Elections européennes du 26 mai 2019 :** M. TRUCHE présente et distribue le planning de la tenue du scrutin. Les 694 cartes électorales ont été déposées à la poste ce dernier vendredi.
- ✓ **Visite de la carrière par le Conseil Municipal :** date prévue le mardi 4 juin 2019 à 14h00

- ✓ **Demande installation de ruche** : M. Le Maire a reçu M. BERTHOUD en mairie (7 rue de l'Eglise) – il souhaiterait avoir à sa disposition un petit bout de terrain communal afin d'y déposer une ruche.

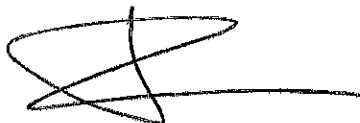
Un courrier de réponse négative sera adressé à M. BERTHOUD.

- ✓ **Les Jardins des Saveurs** : M. Le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Nelly JACQUOT qui expose le projet de développement de son entreprise « Le Jardin des Saveurs » qui proposera de nouveaux services (confection de repas à emporter, organisation de soirées à thèmes, réception d'évènements tels que réunions de familles, séminaires professionnels, cours de cuisine ...après-midis récréatifs club du 3^{ème} âge, tricot, jeux de société).

Afin de pouvoir proposer ces nouveaux services et augmenter la capacité de production de repas, l'activité sera transférée début 2020 au 1 rue du Mont dans l'annexe de l'habitation de M. et Mme PREVALET.

La séance est levée à 21h20

Le Maire
Raymond PERRIN



La Secrétaire de séance
Gaëlle GOFFREDO

